

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À CÔTE SAINT-LUC, À 18 H 30

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Sidney Benizri
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mike Cohen, B.A
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Mitch Kujavsky, B. Comm.
Le conseiller Oren Sebag, B. Sc. RN MBA

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M^{me} Tanya Abramovitch, directrice générale
M^e Jonathan Shecter, Co-directeur général, directeur des services juridiques et greffier agissant à titre de secrétaire de réunion
M^{me} Nadia Di Furia, directrice générale associée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas eu de questions.

191249

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2548 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONCERNANT LES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2548 à être intitulé : « Règlement concernant les taxes pour l'exercice financier 2020 de la Ville de Côte Saint-Luc » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Après avoir donné l'avis de motion, le conseiller Steven Erdelyi a expliqué l'objet et la portée du nouveau règlement 2548 à être intitulé : « Règlement concernant les taxes pour l'exercice financier 2020 de la Ville de Côte Saint-Luc » proposé, tel que lu ce soir.

191250

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2548 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONCERNANT LES TAXES POUR L'EXERCICE 2020 DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2548 à être intitulé : « Règlement concernant les taxes pour l'exercice financier 2020 de la Ville de Côte Saint-Luc ».

191251

APPROBATION DES PROJETS FINANÇÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT EN 2020

ATTENDU QUE l'article 569 (2) de la Loi sur les cités et villes permet au Conseil d'emprunter du fonds de roulement, en attendant la perception de revenus, afin de payer différentes dépenses d'immobilisations;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

"QUE, pour l'année financière 2020, le conseil municipal approuve les emprunts sans intérêts au fonds de roulement pour les projets et les termes suivants;

- 1) Achat et plantation d'arbres - jusqu'à un maximum de 100 000 \$ plus les taxes applicables à amortir sur une période de dix (10) ans;
- 2) ACC - Boutons d'accessibilité pour les portes restantes - jusqu'à un maximum de 35 000 \$ plus les taxes applicables à amortir sur une période de cinq (5) ans;
- 3) Centre récréatif - Unité de climatisation - jusqu'à un maximum de 90 000 \$ plus les taxes applicables à amortir sur une période de dix (10) ans;
- 4) Aréna - Tableau de bord électronique - jusqu'à un maximum de 30 000 \$ plus les taxes applicables à amortir sur une période de cinq (5) ans;
- 5) Système de caméras de sécurité - jusqu'à un maximum de 15 000 \$ plus les taxes applicables à amortir sur une période de cinq (5) ans;
- 6) Modernisation de l'équipement de la salle de conférence audio/vidéo - jusqu'à un maximum de 65 000 \$, plus les taxes applicables, à amortir sur une période de cinq (5) ans;
- 7) Ordinateurs - jusqu'à un maximum de 60 000 \$ plus les taxes applicables à amortir sur une période de cinq (5) ans;
- 8) Remplacement de serveur - jusqu'à maximum de 17 000 \$ plus les taxes applicables à amortir sur une période de cinq (5) ans;
- 9) Défibrillateurs - jusqu'à un maximum de 30 000 \$ plus les taxes applicables à amortir sur une période de cinq (5) ans;

QUE la Ville fournira chaque année, à même ses fonds généraux, une somme suffisante pour rembourser les différents emprunts au fonds de roulement. »

LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI RENTRAIT À LA SÉANCE (ET A VOTÉ)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

191252

RÈGLEMENT INTITULÉ: «RÈGLEMENT POUR CONSOLIDER DES TARIFS EXISTANTS DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC» - ADOPTION

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement intitulé : «*Règlement pour consolider des tarifs existants de la Ville de Côte Saint-Luc*» soit et est, par les présentes, adopté et numéroté 2539. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

191253

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 19 H 17, LE MAIRE MITCHELL BROWNSTEIN A DÉCLARÉ LA SÉANCE
AJOURNÉE.**

MITCHELL BROWNSTEIN
MAIRE

JONATHAN SHECTER
GREFFIER